



Investit pour votre avenir

Dossier de demande de subvention

Fonds social européen
Emploi et inclusion en métropole
Période de programmation 2014-2020

Numéro de dossier

202101162

Date du dépôt initial de la demande

06/05/2021

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Intitulé de l'opération

Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet Insertion Emploi dans le cadre de la référence RSA

Candidat

Commune de Neuilly-Plaisance

Personne chargée du suivi de l'opération

Contact
Fonction
Téléphone
E-Mail

Période prévisionnelle de réalisation

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Coût total prévisionnel

175 722,50


Subvention FSE sollicitée

96 647,37

Axe prioritaire/objectif thématique/ priorité d'investissement/objectif spécifique du programme opérationnel

3.9.1.1.1997 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par les Projets de ville de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la référence RSA

Contexte global

Intitulé du projet	Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet Insertion Emploi dans le cadre de la référence RSA
Période prévisionnelle de réalisation du projet	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Coût total prévisionnel éligible	175722.50 €
Aide FSE sollicitée	96647.37 €
Region administrative	011 - Ile-de-France
Référence de l'appel à projets	Conseil départemental de la Seine Saint Denis - Service FSE - Appel à projets : Projets Insertion emploi 2021 - Référence RSA 
Axe prioritaire	Cet appel à projet finit le 30/06/2021 à 23:59 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion
Objectif thématique/priorité d'investissement/objectif spécifique/dispositif	3.9.1.1.1997 - Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par les Projets de ville de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la référence RSA

Localisation

Lieu de réalisation du projet

Lieu de réalisation du projet

Commune, département, région, ...

Neuilly-Plaisance

Une partie des actions sera-t-elle réalisée en dehors du territoire français mais au sein de l'Union européenne ?

Non

Contenu et finalité

Décrivez le contexte dans lequel s'inscrit votre projet

Diagnostic de départ, analyse des besoins / problèmes

Diagnostiquer les difficultés d'accès à une formation et / ou à un emploi, accompagner les allocataires du RSA dans un parcours d'intégration sont les principales missions du Projet Insertion Emploi de Neuilly-Plaisance,

Généraliste dans ses missions, le PIE de Neuilly-Plaisance travaille l'accompagnement de façon globale des allocataires de la ville en les aidant à lever les freins à leur insertion professionnelle. Il a également pour objectif prioritaire de permettre aux bénéficiaires du RSA qu'il suit d'accéder à une formation qualifiante et / ou diplômante ou à un emploi durable.

1. Chiffres du territoire (en 2020):

21576 habitants à Neuilly-Plaisance

6.7% de chômeurs

1500 foyers bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité dont:

445 RSA

967 prime d'activité

88 RSA + prime d'activité

2. Structures socio-économiques présentes sur la commune:

Structure sociale: le Centre Communal d'Action Social. Le Service Social Départemental intercommunal est situé sur la commune de Neuilly-sur-Marne. Sur 4 assistantes sociales pour la commune de Neuilly-Plaisance, 2 sont encore en activité actuelle rendant l'accompagnement des bénéficiaires du RSA difficile.

Structure médicale: le CCAS accueille un centre municipal de santé destiné aux nocéens et proposant un large "choix" de consultations de généralistes et de spécialistes.

Structures culturelles et sportives: la commune de Neuilly-Plaisance propose différentes activités culturelles et sportives au sein de la bibliothèque municipale, du centre municipal d'action sportive et culturelle et d'associations divers et variées.

Hormis les structures municipales, Neuilly-Plaisance manque indéniablement de structures sociales d'accompagnement des allocataires du RSA qui, par l'intermédiaire des orientations proposées par le PIE doivent se rendre sur d'autres communes.

3. Tissu économique

Dotée d'une zone industrielle, d'une zone d'activité et d'un "centre d'affaires", Neuilly-Plaisance propose aux allocataires du RSA des emplois dans différents secteurs d'activité, de l'industrie au tertiaire. Malheureusement, l'absence d'un service économique sur la ville ne rend pas les entreprises visibles pour les BRSA.

4. Problématiques et atouts du Projet Insertion Emploi

Seule structure d'accompagnement des bénéficiaires du RSA le PIE renforce d'années en années son partenariat social et professionnel pour orienter, lorsque cela est nécessaire, les allocataires. Pour autant cette absence d'autres professionnels de l'insertion a permis au PIE de développer des compétences en matière d'accès aux droits (retraite, logement, santé) mais également en matière d'accès à l'emploi (préparation à l'entretien d'embauche, simulation, tests,...).

Faites une description synthétique de votre projet

Si l'opération se décompose en actions distinctes, citez leur intitulé et expliquez l'articulation entre ces actions pour la mise en oeuvre de votre projet (le contenu des actions fera l'objet d'une fiche par action)

Cette opération a pour objet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à obligation par le Projet Insertion Emploi dans le cadre de leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs.

La mise en oeuvre de cette opération s'effectue autour d'ateliers collectifs liés à l'accès à l'emploi et ou à la formation. Pour cela, le PIE propose des rencontres collectives liées à la reprise d'activité quelle qu'elle soit (emploi, formation, bénévolat, sport,...) . Ces échanges permettent de travailler avec les allocataires du RSA les freins périphériques à toute insertion socioprofessionnelle.

Pour cela, le PIE fait appel à des partenaires de l'insertion tels que Pôle Emploi qui propose aux allocataires une présentation de ses prestations et actions liées à l'emploi. D'autres partenaires sont également amenés à participer à des actions collectives pour présenter les différents secteurs en tension et les métiers porteurs. Il est aussi possible de proposer avec notre partenaire C2DI des pré-entretiens à l'embauches.

Présentez les finalités de votre projet

Ce projet a pour finalités:

- Assurer la mission de service référent RSA auprès des bénéficiaires du RSA et des partenaires,
- Contribuer à l'opérationnalité des politiques d'insertion sur le territoire,
- Participer au dispositif d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Concourir à l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA,
- Contribuer à l'amélioration de la connaissance du public RSA et à l'adéquation de l'offre d'insertion,
- Concourir au renforcement de la participation des usagers dans leurs parcours d'insertion,
- Contribuer à la bonne exécution des termes de la convention passée avec le Département.

Calendrier de réalisation de votre projet

Décrivez le rythme de réalisation et l'enchaînement temporel éventuel des différentes actions. Si votre opération a déjà commencé, précisez son état d'avancement au moment du dépôt de votre demande de financement.

La réalisation de ces actions se déroule en fonction des participants du 01/01/2021 au 31/12/2021 soit 12 mois.

Le projet déposé fait-il partie d'une opération plus large ? Non

Le projet proposé est-il la reconduction d'une opération co-financée par le FSE ? Oui

Information de l'opération

Intitulé	Accompagnement et accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la référence RSA.			
Région administrative	011 - Ile-de-France			
N° PRESAGE				
N° Ma Démarche FSE 2014 -2020	201401669			
Période de réalisation	du	01/01/2018	au	31/12/2020

Principes horizontaux

Egalité entre les femmes et les hommes

Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet Non

Prise en compte transversale de ce principe dans le projet Oui

Si oui, justifiez de quelle manière

Sans distinction de sexe, les allocataires du RSA sont suivis par le Projet Insertion Emploi dans le cadre de leurs parcours d'insertion.

Les différentes actions menées par le Département sur l'égalité femme / homme sont soutenues par le PIE qui propose, dans ses accompagnements de ne pas proposer aux femmes que des métiers de femmes et inversement aux hommes que des métiers d'hommes.

Pour cela, le PIE travaille autour de l'insertion professionnelle des femmes dans le secteur du BTP qui souhaite féminiser certains métiers et "casser" certains préjugés.

Non prise en compte dans le projet Non

Egalité des chances et non-discrimination

Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet Oui

Si oui, précisez l'intitulé de chacune des actions (les modalités de mise en oeuvre seront décrites dans les fiches actions)

Le PIE travaille depuis de nombreuses années maintenant avec Pôle Emploi pour familiariser les allocataires du RSA aux différentes actions menées par ce partenaire et essayer de lever les freins à une reprise d'activité.

Prise en compte transversale de ce principe dans le projet Non

Non prise en compte dans le projet Non

Développement durable (uniquement le volet environnemental)

Prise en compte de ce principe dans une (ou plusieurs) action(s) spécifique(s) du projet Non

Prise en compte transversale de ce principe dans le projet Oui

Si oui, justifiez de quelle manière

Prise en compte du développement durable dans ce projet en incitant les allocataires à utiliser de plus en plus l'outil informatique et les mails pour correspondre.

Non prise en compte dans le projet Non

Fiches actions

Actions composant l'opération

Intitulé de l'action	Type de l'action	Période de réalisation	
		Du	Au
Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet Insertion Emploi de Neuilly-Plaisance dans le cadre de la référence RSA	Soutien aux personnes	01/01/2021	31/12/2021

Nombre prévisionnel de participants pour l'ensemble de l'opération

	Femmes	Hommes	Total
Nombre prévisionnel de participants	137	137	274

Intitulé de l'action

Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par le Projet Insertion
Emploi de Neuilly-Plaisance dans le cadre de la référence RSA

**Période de réalisation
de l'action :****Du** : 01/01/2021**Au** : 31/12/2021**Objectifs de l'action**

Le PIE de Neuilly-Plaisance propose un parcours renforcé de développement des compétences et d'accompagnement vers la formation et l'emploi vers une sortie positive du dispositif RSA. Pour cela, des actions collectives sont menées autour de l'autonomie dans la recherche de formation et d'emploi et vers l'initiation à l'outil numérique indispensable dans toute démarche d'insertion.

L'objectif majeur de cette action est de favoriser rapidement un retour à l'emploi durable pour des personnes parfois en difficultés dans leurs démarches ou éloignées de l'emploi afin qu'elles ne "s'installent" pas dans un parcours d'assistantat.

Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés, matériels mobilisés et partenariats envisagés pour la mise en oeuvre de l'action. Si votre action met en oeuvre l'égalité entre les femmes et les hommes, décrivez les modalités concrètes de prise en compte de ce principe (idem Egalité des chances / lutte contre les discriminations et Développement durable)

Partenaire privilégié du Projet Insertion Emploi, la mairie de Neuilly-Plaisance met à disposition des professionnels des locaux valorisés dans le financement. Chaque professionnel est équipé d'un bureau individuel et d'outils informatiques favorisant l'accompagnement des allocataires dans les meilleures conditions possibles. Depuis la crise sanitaire de 2020, les bureaux ont été adaptés (plexiglass) et du gel hydroalcoolique est mis à disposition des usagers. De même, les locaux sont nettoyés tous les jours par du personnel de la ville.

Les différentes conditions de mise en oeuvre de l'action sont variées pour un meilleur accompagnement des usagers.

- L'accueil et l'information au public;
- Les entretiens d'évaluation approfondie et la confirmation de l'orientation;
- La construction du projet d'insertion et l'appui à la validation du projet professionnel;
- La contractualisation et le suivi du parcours;
- La mobilisation de l'offre d'insertion, de formation et des aides financières;
- L'appui à la sortie de l'obligation d'accompagnement et l'accès à l'emploi;
- La saisine et la participation à l'Équipe Pluridisciplinaire;
- L'échange d'informations avec le Département et la contribution à l'évaluation du PDIE;
- La participation aux Instances de Concertation Locale,
- La mise en place d'actions favorisant la participation du public.

Seule structure d'accompagnement sur la ville, le PIE doit développer des méthodes et outils divers facilitant l'accompagnement des allocataires du RSA. Pour cela, sont mis en place sur le PIE des Neuilly-Plaisance des:

- Entretiens individuels,
- Actions collectives autour du champs professionnel,
- Actions thématiques autour de démarches du quotidien (logement, santé, retraite, ...).

Enfin, le PIE de Neuilly-Plaisance s'appuie sur des partenaires du champ social et professionnel permettant un meilleur accompagnement des allocataires du RSA.

Les partenaires sociaux:

- La CAF,
- Le Service Social Départemental,
- Le CCAS,
- L'association SOLIHA (résidence sociale),
- Les associations sociales locales (les restos du coeur, ...)

Les partenaires professionnels:

- Le Département de Seine-Saint-Denis,

Le Pôle Emploi,

- L'association C2DI,
- Les centres de formations,
- Les entreprises de la commune de Neuilly-Plaisance.

Moyens humains consacrés à la mise en oeuvre opérationnelle de l'action

Management / coordination: 1 poste (1 ETP)

Conseil/ accompagnement: 2 postes (2 ETP)

Accueil/ gestion: 1 poste (1ETP)

Votre action est-elle consacrée spécifiquement à la prise en compte d'un ou plusieurs principes horizontaux ?

Oui

Si oui, précisez le(s)quel(s) *: Egalité entre les femmes et les hommes
 Egalité des chances et non-discrimination
 Développement durable (uniquement le volet environnemental)

Si oui, précisez le coût total de l'action 175 722,50 €

Prévoyez-vous d'avoir recours à des achats de fournitures et/ou de services ? Non

Présentez le public visé par cette action

	Femmes	Hommes	Total
Nombre prévisionnel de participants	137	137	274

Caractéristiques du public ciblé, modalités de sélection...

Ces informations devront être cohérentes avec les données renseignées dans l'onglet « suivi des participants ».

La "sélection" des allocataires du RSA accompagnés correspond à des critères objectifs et partagés sur l'ensemble du territoire fixés par la loi sur le RSA:

Les publics nouvellement entrés dans le dispositif RSA et soumis à l'obligation d'accompagnement sont orientés par le Département vers le Projet Insertion Emploi de Neuilly-Plaisance de façon systématique dès lors que leurs projets d'insertion dépend d'un parcours socioprofessionnel déterminé par les données socioprofessionnelles renseignées lors de la demande de RSA.

Suite à l'orientation, le PIE de Neuilly-Plaisance invite les allocataires à le rencontrer en entretien individuel afin de diagnostiquer des difficultés et d'établir un parcours d'insertion sur du court, moyen ou long terme.

Lors de ce premier entretien, il arrive que le professionnel détecte d'autres problématiques ne relevant pas de ses compétences et champ d'action. Pour cela, des instances de concertations locales sont menées tous les mois avec les deux autres structures référentes (Pôle Emploi et Service Social Départemental) afin de réorienter, selon la pertinence du parcours, les allocataires.

Sur la base de quel(s) type(s) de pièces, vérifierez-vous et justifierez-vous l'éligibilité des participants ?

Ex : Attestation d'inscription à Pôle emploi si le public visé comprend des demandeurs d'emploi...

l'éligibilité des participants est vérifiée lors du premier entretien de l'année via l'outil informatique départemental de suivi et d'accompagnement WebRSA (données transmises par la CAF). Chaque participant devra être qualifié "bénéficiaire du RSA soumis à droits et devoirs".

En quoi les éventuelles dépenses liées aux participants sont-elles liées et nécessaires à la réalisation de l'action ?

Sans objet

Réalisations et résultats attendus

Quantifier les réalisations attendues et leurs résultats. Ex : Pour une formation : 50 stagiaires avec 70% de qualifiés

Les indicateurs à observer durant l'exercice 2021

- Réduire les délais d'orientation et l'entrée en parcours socioprofessionnel (premier rendez-vous dans les 15 jours, premier Contrat d'Engagement Réciproque dans les 2 mois) et alerter le Département en cas d'absence;
- Densifier le contenu du premier rendez-vous, améliorer l'intensité de l'accompagnement en augmentant significativement le nombre de rendez-vous et privilégier une durée de Contrat d'Engagement Réciproque à 12 mois;
- Proposer rapidement des actions d'inclusion numérique;
- Réorienter de manière plus efficace les publics les plus en difficulté sociale vers le service social;
- Inciter et accompagner l'inscription à Pôle Emploi et recourir massivement aux dispositifs de Mise en Situation professionnelle.

Les indicateurs de résultats:

- Nombre de suivis au titre du FSE: chômeurs 32.48% et inactifs 4.01%
- Nombre de suivis du PIE: 274

Les objectifs de résultats

Nombre de personnes couvertes par un Contrat d'Engagement Réciproque dont la validité, d'au moins 1 entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021, est confirmée par un enregistrement sur le WebRSA.

- Équivalent à 100% du nombre de participants prévus, soit 274.

Nombre de positionnements sur une mesure, une action ou atelier relevant de l'offre de droit commun, de la garantie d'activité, du Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi ou de l'offre collective proposée en interne par le Projet Insertion Emploi ou de manière conjointe avec les services référents RSA et enregistrés dans le WebRSA.

- Équivalent à 100% du nombre de participants prévus, soit 274.

Nombre de personnes accédant à l'emploi (emploi durable de plus de 6 mois, emploi temporaire ou saisonnier inférieur ou égal à 6 mois, contrat aidé, un emploi salarié SIAE hors contrat aidé, création ou reprise d'activité) avec ou sans sortie du dispositif RSA et enregistrées dans le WebRSA.

- Équivalent à 10% du nombre de participants prévus, soit 27

Pour les formations, précisez le mode de validation des acquis

Attestation de formation, diplôme ou titre, ... Si diplôme, titre ou autre visés, précisez le ou lesquels

La crise sanitaire vécue depuis 2020 ne facilite pas le positionnement des allocataires sur des formations car beaucoup d'entre elles ont été reportées voire annulées.

Pour autant, les allocataires "privilégient" les formations à faible qualification certifiées à la fin du parcours par un titre professionnel, une certification ou une attestation de fin de formation. D'autres allocataires préfèrent s'orienter vers des formations diplômantes dans des secteurs porteurs comme la petite enfance, le BTP, le numérique et valider un CAP accompagnant éducatif ou un diplôme de développeur Web entre autre.

Pour la formation d'actifs : les compétences acquises à l'issue de la formation sont-elles transférables sur d'autres postes de travail présents ou à venir ?

Non

Modalités de suivi

Décrivez la manière dont vous respecterez vos obligations en matière de publicité du cofinancement par le FSE du projet

Je respecterai les obligations en matière de publicité, conformément à l'article 17 de la convention FSE et dont les dispositions sont présentées dans l'annexe III de la même convention. A savoir; sur l'ensemble des documents de communication figureront le drapeau européen et la mention UNION EUROPÉENNE; la mention du soutien du FSE "Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et inclusion" 2021; le logo "l'Europe s'engage en Ile-de-France"

Moyens humains affectés au suivi administratif du projet

Nombre d'ETP, fonction et missions.

-Cheffe du Projet Insertion Emploi, 1 ETP

- Chargés d'insertion, 2 ETP

- Secrétaire / agent d'accueil, 1 ETP

L'une ou l'autre de ces personnes a-t-elle suivi une formation/information sur la mobilisation du FSE ?

Non

Sur la base de quelle(s) unité(s) de mesure, allez-vous mesurer la réalisation du projet ?

Ex. : L'accompagnement d'une personne est justifié si X entretiens individuels ont été réalisés.

L'accompagnement d'une personne est justifié par:

- Le nombre annuel de personnes bénéficiant d'un Contrat d'Engagement Réciproque

- Le nombre de positionnements

- Les actions collectives à dimension emploi éligibles dans le cadre de l'objectif positionnement sont effectuées

- Le nombre de participants, toute personne étant considérée comme participante dès lors qu'elle est reçue en entretien individuel par un chargé d'insertion au moins une fois dans l'année et qu'elle est un allocataire du RSA "soumis droits et devoirs"

.

Sur la base de quel(s) type(s) de pièce justificative allez-vous vérifier les réalisations de votre projet ?

Ex : fiche signée par l'intervenant et le participant accompagné pour justifier d'un entretien ou compte rendu de l'entretien cosigné...

Les participant.e.s

- Une liste annuelle de participants (extraite WebRSA),

Chaque dossier "participant.e"devra comprendre:

- Une copie d'écran WebRSA mentionnant le statut droits et devoirs au moins une fois sur la période 2021 (questionnaire D1)
- Feuille d'emargement (entretiens individuels, actions collectives)
- Un ou des Contrats d'Engagements Réciproques
- Fiches de positionnements, ...

L'atteinte des objectifs:

A/ La contractualisation des parcours

Le nombre annuel de personnes bénéficiant d'un Contrat d'Engagement Réciproque justifié par une saisie dans WebRSA (sont inclus dans le périmètre tous les CER valides au moins un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 à raison d'un CER par personne)

B/ Le positionnement sur l'offre d'insertion

Le nombre de positionnements justifiés par une saisie WebRSA (Tableaux 4, 5 et 6). le positionnement peut être justifié par:

- La production d'un listing des données des tableaux 4, 5 et 6
- Ou par la production d'une fiche de positionnement ou d'une copie d'écran d'un rendez-vous "actions collectives" (sont inclus dans le périmètre de cet objectif les actions d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi du PDIE, du droit commun, de l'offre locale y compris les actions collectives du Projet Insertion Emploi dont les informations collectives de 1er accueil)

C/ L'accès à l'emploi

Afin de prendre en compte l'ensemble des situations répondant à l'objectif d'accès à l'emploi et pour intégrer les évolutions de statuts des dossiers liés à la mise en oeuvre de la prime d'activité, pourront être prises en compte:

- Les personnes sorties ou pas du statut "droits et devoirs RSA" avec un dossier en statuts droits clos ou droits ouverts et suspendus, ou en droits ouverts et versables (dans le cas où une personne du foyer sort du statut droits et devoirs)
- Grâce à un accès à l'emploi (emploi durable, emploi temporaire ou saisonnier, contrat aidé, un emploi salarié SIAE hors contrat aidé, création ou reprise d'activité) au 31 décembre justifié par une saisie dans le tableau 10 et / ou le tableau B7a et une des pièces suivantes (cette liste n'est ni exhaustive ni cumulative): une copie de la lettre d'embauche, une copie du contrat de travail, une copie d'un certificat de l'employeur, une copie du bulletin de salaire, une inscription au registre du commerce et des sociétés , au répertoire des métiers, un extrait de l'applicatif de la CAF (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires - CDAP).

Pour les salariés de votre structure, affectés partiellement à la réalisation du projet, comment sont assurés le suivi du temps passé sur le projet et le recueil des éléments justificatifs de leur activité sur celui-ci ?

Nous n'avons pas de salariés affectés partiellement au projet

Disposez vous d'une comptabilité analytique par projet, permettant, par une codification comptable appropriée, d'isoler dans son système de suivi comptable les dépenses et les ressources liées au projet pour lequel un cofinancement du FSE est sollicité ?

Non

? **Même si vous ne disposez pas d'une comptabilité analytique par projet, vous avez l'obligation d'assurer une traçabilité des dépenses et ressources affectées au projet par le biais d'un encodage dans la comptabilité générale de votre structure.**

Si non, comment comptez-vous assurer le suivi financier spécifique des dépenses et des ressources liées au projet ?

Une comptabilité administrative est tenue et les feuilles temps permettent d'isoler les frais de personnels déclarés.

Identification de l'organisme

Organisme

Raison sociale (nom détaillé sans sigle)	Commune de Neuilly-Plaisance
Sigle (le cas échéant)	
N° SIRET	21930049800017
Adresse de l'établissement porteur de projet	6 RUE Général de Gaulle
Code postal - Commune	93360 - NEUILLY PLAISANCE
Code INSEE	93049
Courriel	
Site internet, le cas échéant	
Statut juridique	Collectivité territoriale
Nature	Organisme de droit public
Code APE/NAF	8411Z - Administration publique générale
N° de déclaration d'activité (organismes de formation)	
Adresse du siège social (si différente)	
Code postal - Commune	
Code INSEE	
Courriel	
Êtes-vous soumis au Code des marchés publics ou à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ?	Non

Présentation de l'organisme bénéficiaire

Décrivez votre activité (9999 caractères maximum)

Ex : objet social, activités principales... Joignez toute documentation de présentation de votre organisme jugée utile.

Structure d'accompagnement et d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA orientés par le Département dans le cadre de la référence RSA, le Projet Insertion Emploi RSA de Neuilly-Plaisance est avant tout une structure d'accueil de proximité des allocataires du RSA de la ville. Cette structure accompagne les personnes dans leurs différentes démarches d'insertion socioprofessionnelle et les aide dans leur travail de parcours professionnel (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, simulation d'entretiens d'embauche,...).

Les allocataires sont accueillis régulièrement en entretiens individuels et sur des ateliers thématiques collectifs.

Essentiellement reçus à la suite des orientations du Département, les allocataires sont reçus en individuels par un chargé d'insertion dans les huit à dix jours après l'orientation. Lors de ce premier "contact" un diagnostic est posé par le professionnel qui fixe, avec l'usager, un parcours d'insertion sur du court, moyen ou long terme. Parcours qui peut être retravaillé à chaque rendez-vous. Lorsque les problématiques sont identifiées, que le parcours d'insertion est "posé", le PIE travaille avec l'allocataire sur une entrée en formation et / ou un retour à l'emploi. Pour cela, différents partenaires sont mobilisés pour que l'allocataire puisse être accompagné de façon cohérente.

Représentant légal de l'organisme

Civilité	Monsieur
Nom	DEMUYNCK
Prénom	Christian
Adresse électronique	
Fonction dans l'organisme	Maire de Neuilly-Plaisance
Y a-t-il une délégation de signature ?	Non

Contacts

Les chargés de suivi de ma démarche FSE

Nom	Prénom	Fonction dans l'organisme	Adresse électronique	Numéro de téléphone	Responsable principal
		Cheffe du Projet Insertion Emploi			<input checked="" type="checkbox"/>

Les chargés de suivi externe à ma démarche FSE

Aucun élément dans la liste

Organisme

Aides d'Etat

Aides d'Etat

Liste des aides reçues d'organismes publics (Union européenne, Etat, collectivités territoriales, ...), quelle que soit leur forme et obtenues au cours des 2 dernières années. Une aide est considérée comme octroyée au moment où le droit légal de recevoir cette aide est conféré à l'entreprise, quelle que soit la date du versement de ladite aide. Le tableau n'est pas à remplir si votre organisme est une collectivité territoriale ou un établissement public.

Aides publiques déjà obtenues

Financeurs / Projet aidé	Année N-2			Année N-1			Année N			Total financeur	
	Montant	%	Aide de minimis	Montant	%	Aide de minimis	Montant	%	Aide de minimis	Montant	%
Total général	0,00 €	0,00 %	■	0,00 €	0,00 %	■	0,00 €	0,00 %	■	0,00 €	0,00 %

Détailler une ligne par organisme financeur lorsqu'il en existe plusieurs par type de financement. Pour les formes d'aide autres que la subvention (exonérations, garanties de prêts, prêts bonifiés, etc.) n'indiquer que le financeur, l'objet de l'aide et l'année. Le service gestionnaire pourra être amené, au cours de l'instruction du dossier, à solliciter des éléments complémentaires permettant de calculer l'« équivalent subvention brut » de ces aides.

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE, vise-t-il la formation de vos propres salariés ?

Non

Le projet pour lequel vous demandez un cofinancement par le FSE vise-t-il à obtenir uniquement une aide au conseil (hors formation) ?

Non

Les actions mises en oeuvre grâce au cofinancement FSE sont-elles susceptibles d'apporter un avantage sélectif à d'autres personnes morales (bénéficiaires tiers), de nature à fausser la concurrence et à constituer une aide d'Etat au sens de l'article 107 du TFUE ?

Non

Justifiez

Du fait de sa nature, l'opération Projet Insertion Emploi ne constitue pas une activité susceptible d'attirer des clients venant d'autres États membre de l'Union Européenne. En effet, l'action à destination de la population locale du territoire de Neuilly-Plaisance et vise à mettre en place sur le territoire un service de proximité répondant aux besoins de la population en matière d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle. La commune de Neuilly-Plaisance n'est pas en concurrence avec d'autres entreprises ressortissantes d'un autre État membre et l'action n'est pas susceptible d'encourager les investisseurs d'autres États membres à venir s'installer sur le territoire pour bénéficier de la subvention publique. Pour les raisons, ci-dessus, l'aide versée au bénéficiaire n'affecte pas les échanges entre les États membres et la réglementation des aides de l'État ne lui est pas applicable.

Structuration

Structuration du plan de financement

Votre plan de financement comprend-il uniquement des prestations ?

Non

Appliquerez-vous un coût standard unitaire (CSU) pour calculer l'ensemble des dépenses de votre projet ?

Non

Votre plan de financement comprend-il des dépenses de personnel ?

Oui

Votre plan de financement comprend-il d'autres dépenses directes ?

Non

Dépenses indirectes forfaitisées

Votre plan de financement comprend-il des dépenses indirectes ?

Oui

Quel taux forfaitaire choisissez-vous pour calculer vos dépenses indirectes ?

20% de vos dépenses directes (hors prestations)

Le coût total éligible de votre projet est-il inférieur ou égal à 500 000 € par tranche annuelle d'exécution ?

Oui

Le projet cofinancé se confond-il avec l'intégralité de l'activité de votre structure ?

Non

La demande de financement concerne-t-elle un projet porté par l'Association de formation professionnelle des adultes (AFPA), une mission locale / Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO) ou un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) ?

Non

- Je suis informé que le service instructeur, à l'examen de ma demande de financement, pourra retenir une autre méthode de calcul des coûts de mon projet.
Vous devrez alors modifier votre demande en ce sens.

Dépenses directes - Personnel

Nature du coefficient d'affectation proposé pour le calcul des dépenses directes de personnel

Nature du coefficient d'affectation	Unité
Nombre d'heures payées sur le projet pour l'agent concerné/ nombre d'heures totales payées pour l'agent concerné	heure

Exemple

Nature du coefficient d'affectation	Unité
Temps travaillé sur le projet par l'agent concerné / temps total de cet agent	Heures

Dépenses directes de personnel (personnel du porteur de projet intervenant directement sur le projet)

Référence de la ligne	Noms des salariés et types de fonctions assurées	Intérimaire	Coefficient d'affectation	Base de dépense (Salaires annuels chargés)	Activité liée à l'opération	Activité totale	Part de l'activité liée à l'opération	Dépenses liées à l'opération	A titre indicatif : coût unitaire
	(saisir une ligne par personne)			(1)	(2)	(3)	(4)=(2)/(3)	(5)=(1)x(2)/(3)	(6)=(1)/(3)
DPE1		Non	Nombre d'heures payées sur le projet pour l'agent concerné/ nombre d'heures totales payées pour l'agent concerné	21 967,40 €	1 820,00	1 820,00	100,00%	21 967,40 €	12,07€
DPE2		Non	Nombre d'heures payées sur le projet pour l'agent concerné/ nombre d'heures totales payées pour l'agent concerné	41 951,75 €	1 820,00	1 820,00	100,00%	41 951,75 €	23,0504€
DPE3		Non	Nombre d'heures payées sur le projet pour l'agent concerné/ nombre d'heures totales payées pour l'agent concerné	45 790,96 €	1 820,00	1 820,00	100,00%	45 790,96 €	25,1599€
DPE4		Non	Nombre d'heures payées sur le projet pour l'agent concerné/ nombre d'heures totales payées pour l'agent concerné	36 725,31 €	1 820,00	1 820,00	100,00%	36 725,31 €	20,1787€
	Sous Total année 1 - 2021			146 435,42 €				146 435,42 €	
	Total pour l'opération			146 435,42 €				146 435,42 €	

Calcul des dépenses indirectes forfaitisées

Calcul des dépenses indirectes

Application d'un taux forfaitaire de 20% sur les dépenses directes pour le calcul des dépenses indirectes

	Application du taux forfaitaire de 20%	
	Année 1 - 2021	Total
Dépenses directes - dépenses de prestations de services	29 287,08 €	29 287,08 €

Dépenses de tiers et en nature

Dépenses prévisionnelles

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1-2021		Total	
Dépenses directes (1+2+3+4)	146 435,42 €	83,33 %	146 435,42 €	83,33 %
1. Personnel	146 435,42 €	83,33 %	146 435,42 €	83,33 %
2. Fonctionnement				
3. Prestations externes				
4. Liées aux participants				
Dépenses indirectes	29 287,08 €	16,67 %	29 287,08 €	16,67 %
Dépenses de tiers				
Dépenses en nature				
Dépenses totales	175 722,50 €	100,00 %	175 722,50 €	100,00 %
Aucun				

Les dépenses d'achat de biens, de fournitures ou de prestations de services acquittées pour la réalisation de l'opération cofinancée peuvent-elles faire l'objet d'une déduction de la TVA ?

Non

Non
 Votre projet génère-t-il des recettes ?

Ressources prévisionnelles

Tableau des ressources prévisionnelles

Numéro de référence	Financiers	Année 1 - 2021		Total	
		Montant (€)	Pourcentage (%)	Montant (€)	Pourcentage (%)
	1. Fonds européens	96 647,37 €	55,00 %	96 647,37 €	55,00 %
RES1	FSE	96 647,37 €	55,00 %	96 647,37 €	55,00 %
	2. Financements publics nationaux	55 350,62 €	31,50 %	55 350,62 €	31,50 %
RES4	Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis	55 350,62 €	31,50 %	55 350,62 €	31,50 %
	Sous total : montant du soutien public (1+2)	151 997,99 €	86,50 %	151 997,99 €	86,50 %
	3. Financements privés nationaux	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	4. Autofinancement	23 724,51 €	13,50 %	23 724,51 €	13,50 %
RES2	Autofinancement public	23 724,51 €	13,50 %	23 724,51 €	13,50 %
RES3	Autofinancement privé	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	5. Contributions de tiers	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	6. Contributions en nature	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
	Total des ressources (1+2+3+4+5+6)	175 722,50 €		175 722,50 €	

Les autres financements externes sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

Oui

Synthèse

Tableau récapitulatif général

	Année 1 - 2021	Total
Total des dépenses	175 722,50 €	175 722,50 €
Total des ressources	175 722,50 €	175 722,50 €